

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MARS 2015**

**Délibération n° D-2015-75**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 16/03/2015

**PRUS - Convention partenariale portant subventionnement  
d'une opération d'accession et de location-accession à la  
propriété**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction de Projet de Rénovation  
Urbaine et Sociale**

**PRUS - Convention partenariale portant  
subventionnement d'une opération d'accession et de  
location-accession à la propriété**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot – Gavacherie et en application de la Convention passée avec l'ANRU le 10 mai 2007, un volet diversification de l'habitat, s'inscrivant dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel des ménages modestes, est mis en œuvre.

Dans le cadre d'un appel à projets auprès de plusieurs opérateurs, l'offre de la société Nexity a été retenue et prévoit la construction de 27 logements en accession à la propriété, répartis sur les parcelles P7 et P10, comme référencées dans la Convention ANRU.

La société Nexity a constitué une société civile immobilière dénommée « SCI NIORT TOUR CHABOT » qui assurera le portage des opérations d'acquisition de terrains, de construction et de vente des immeubles.

Dans le respect des conditions posées par chaque partenaire, les acquéreurs pourront bénéficier d'un ensemble de dispositions relatives à l'accession sociale à la propriété :

- La Ville de Niort, en vertu de la délibération prise le 24 novembre 2014, cède le terrain à l'opérateur à l'euro symbolique ;
- La CAN, dans le cadre de son PLH et en application d'une délibération prise le 19 mai 2014, prévoit des aides directes aux primo-accédants ;
- Conformément à la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006, il sera appliqué à l'opération une TVA à taux réduit de 5,5 %. En complément de l'aide de la CAN, une subvention est versée à l'opérateur et vient en déduction du prix de vente des logements.

En contrepartie de ces aides, l'acquéreur s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale, pendant une durée d'au moins cinq ans, à compter de la livraison dudit logement.

Pour préciser les caractéristiques de l'opération, les prix de vente des logements et les engagements des partenaires relatifs au subventionnement de l'opération, il est proposé de passer une Convention partenariale entre la Ville de Niort, l'ANRU, la SCI NIORT TOUR CHABOT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Convention partenariale portant subventionnement de l'opération d'accession et de location-accession à la propriété réalisée par la SCI NIORT TOUR CHABOT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT